



Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique le 6 juillet à 18h30 - Salle de Réception

La commune de Montardon est dotée à l'heure actuelle d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 19/11/1975. Ce dernier a connu plusieurs révisions dont la dernière date du 19/10/1999. Elaboré à l'initiative du conseil municipal, il va être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui régit les possibilités de construire sur l'ensemble de la commune. Il définit l'affectation des différentes zones du territoire communal et les règles qui s'appliquent à chaque zone. Le PLU répond avec précision aux questions suivantes : où peut-on construire? que peut-on construire? sous quelles conditions peut-on construire? quels équipements seront réalisés?

Compte tenu des nouvelles exigences légales (loi Solidarité et Renouvellement Urbain et lois Grenelles I et II) en matière de développement urbain, de protection de l'environnement et de mixité sociale, et compte tenu des objectifs communaux qui visent notamment à adapter le rythme de construction à l'évolution démographique souhaitée, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'impose à nous.

Notre démarche devra donc s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux des lois, mais aussi des documents intercommunaux comme le Programme Local de l'Habitat, ou le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau et enfin de notre vision communale à long terme de notre territoire.

Les enjeux visés par cette mise en révision du POS en PLU sont contenus dans la délibération du Conseil Municipal en date du **11 mai 2009**.

Ils porteront notamment sur deux enjeux étroitement liés :

La préservation des espaces agricoles, et du cadre de vie, qui sont les véritables traits de caractère de la commune, avec pour objectifs :

- d'aménager l'espace en établissant une politique de gestion foncière cohérente,
- de préserver l'activité agricole,
- de préserver l'environnement en favorisant le maintien ou le rétablissement de la diversité biologique
- de prendre en compte les risques d'inondations par débordement et par ruissellement.

L'accompagnement du développement urbain futur en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable et de maintien des caractères urbains et paysagers traditionnels :

- dynamiser « le cœur du village » en développant les activités et les services de proximité autour du groupe scolaire et du centre commercial,
- assurer la mixité sociale,
- accompagner le développement des futures zones à urbaniser
- favoriser les liaisons entre le haut et le bas du village, les liaisons inter quartiers et notamment les liaisons douces,
- anticiper les questions des mobilités urbaines et notamment la question du transport collectif,

Parallèlement à cette révision, la commune mène à bien une opération de type éco-aménagement porteuse d'objectifs qualitatifs en matière de développement durable, sur le site du « cœur de village », autour de l'école, des équipements sportifs et du centre commercial. Ce projet, mêlant équipements et habitat, repose sur le potentiel existant, qu'il soit humain, économique comme environnemental.

L'objectif communal affiché est de dynamiser ce lieu de centralité en développant les activités qui y sont présentes, notamment les activités de services à la personne, les activités commerciales et les activités de santé présentes dans le centre commercial. Ce dernier ne permet plus par sa structure de donner de bonnes conditions d'activité.

De plus, lieu de la vie de village avec la présence de l'école, cette zone apparaît au cœur des relations humaines et des liaisons inter quartiers qui sont à fortifier et à sécuriser pour les piétons et les vélos. Enfin, en considérant, les possibilités de mutations de plusieurs zones à enjeux de développement urbain autour de ce site, il apparaît opportun de réfléchir à l'organisation urbaine de ce secteur.

C'est ce nouveau cadre législatif à prendre en compte et sa confrontation à l'évolution de notre territoire ainsi que l'étude urbaine présentant le visage du futur centre du village que nous souhaitons vous présenter au cours d'une réunion publique le 6 juillet à 18h30 à la salle de réception de la salle polyvalente.



Bâtiments communaux – Voirie

Bâtiments communaux :

- L'extension de l'école Maternelle et du Centre de Loisirs est en cours d'achèvement. Les locaux seront bien utilisés dès la rentrée de Septembre 2010.
- Les toitures en ardoise de l'ancien presbytère sont entièrement remises à neuf, ce qui va permettre de réaménager entièrement l'intérieur. Il sera dédié à l'activité associative.
- Un diagnostic complet de sécurité et accessibilité des locaux de l'école actuelle vient d'être réalisé par la Sté Bureau Véritas, cela afin d'établir un programme de remise aux normes avant 2015.

Voirie :

- La deuxième tranche de l'aménagement du haut du village est quasiment terminée. Il reste à réaliser les plantations dès cet automne.
- L'effort de remise en état de nos chemins et voies se poursuit. Cette année verra donc la réfection des chemins Isabe, Marline, Carrérot, Lascaribette, et la remise en état de Tambourré, Mesplède et Romas (après Angélique).

Mawela Afriq' en danse

1^{er} et 2 juillet 20h30 – Centre Alexis Peyret – Serres-Castet

L'association Mawela Afriq' en danse vous présente son nouveau spectacle « danse la vie », les 1^{er} et 2 juillet au centre Alexis Peyret - réservation au 06 76 29 71 06

Forum des associations

Samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00 – Salle Polyvalente

L'association "Los Esvagats" organise le 2^{ème} forum des associations. Ce sera l'occasion de venir découvrir les activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par les associations de Montardon et de la Communauté de communes du Luy de Béarn.

Les inscriptions seront possibles auprès des associations présentes.

Mairie - 29, route de la Mairie - 64121 MONTARDON
Tél. 05 59 33 22 63 - Fax 05 59 33 32 60
contact@montardon.org

du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h45 à 18h - vendredi de 9h à 12h et 13h45 à 17h